

Madame l'Inspectrice d'Académie du Tarn,
Monsieur le Recteur de l'Académie de Toulouse

Les organisations syndicales et les associations signataires de ce courrier vous alertent sur la situation de mineurs étrangers dans le Tarn. Ces jeunes ont passé un test de positionnement au CIO et sont dans l'attente d'une affectation, pour certains depuis le mois de novembre. À ce jour, rien ne leur est proposé pour qu'ils puissent suivre la scolarité à laquelle ils ont droit. Faute de place dans les dispositifs UPE2A, ces jeunes sont exclus des structures scolaires où ils devraient être accueillis.

D'après les informations dont nous disposons, transmises par le CIO lors d'un rendez-vous le 13 février 2024, 21 mineurs seraient dans cette situation. Plusieurs de ces jeunes sont accompagnés par nos associations.

Cette absence de scolarisation porte une atteinte grave et manifestement illégale à un droit fondamental de ces jeunes, garanti par la Constitution de 1958, par la Convention internationale des Droits de l'Enfant de 1989 (articles 28 et 29).

Le Code de l'Éducation, par ses articles L. 111.1 (alinéa 5), L. 114-1 et L. 122-2 obligent vos services à pourvoir sans délai à la scolarisation des ces jeunes.

Tout doit être mis en œuvre, avec la plus grande diligence, pour que ces jeunes obtiennent une affectation et suivent une scolarité. Dans le cas où rien ne serait fait de la part de vos services, vous vous rendriez responsables d'une atteinte grave et manifestement illégale faite aux droits de ces jeunes.

En conséquence, nous exigeons la création de places en UPE2A avec l'ouverture de dispositifs sur un ou des établissements du Tarn afin de permettre une scolarisation adaptée à la situation de chacun de ces jeunes. Les affectations qui seront proposées devront répondre aux besoins de ces jeunes, en tenant compte de leur âge, de leur niveau, de leur parcours scolaire antérieur (certains·es n'ont jamais été scolarisé·es).

Nous vous remercions, Mme l'Inspectrice d'Académie, Monsieur le Recteur, de l'attention portée à ce courrier et vous prions de croire en notre attachement aux droits des personnes, en un service public d'éducation accessible à tou·te·s et égalitaire.

RESF 81 – MRAP 81 – La Caselle – l'Antre d'eux – Collectif d'ahabitant·es de Rabastens d'entraide aux mineur·es isolé·es – SUD éducation Tarn – FSU 81 – CGT'éduc action 81 – SE-UNSA 81 – section territoriale académique 81 du Sgen-CFDT – FNEC-FP-FO 81